



Plan directeur de développement
Municipalité d'Ascot Corner

Authentifié ce jour _____
 Mairesse _____
 Directeur général _____
 Sceau _____

Règlement no.	Avis de motion	Entrée en vigueur
624	3 avril 2018	19 juillet 2018
660	1 avril 2019	21 août 2019
703	7 août 2023	24 janvier 2024
731	5 janvier 2026	18 mars 2026

Ce plan directeur de développement fait partie intégrante du règlement du Plan d'urbanisme no 624

Légende

Voies de communication projetées

- Collectrice
- Rue
- Section de rue à abandonner
- Lien cyclable proposé

Voies de communication existantes

- Circuit cyclotouristique
- Voie ferrée

Infrastructures municipales

- Eau potable
- Égouts
- Égouts et eau potable

Éléments de contrainte

- Cours d'eau
- Étendue d'eau
- Bande tampon de 75 m sur cours d'eau
- Bande tampon de 45 m sur cours d'eau
- Pente supérieure à 15%
- Ligne de transport d'énergie électrique
- Limite de la zone agricole (LPTAA)
- Secteur prioritaire de développement

Limite administrative

- Limite des lots
- Limite municipale

Zones

- Commerciale
- Industrielle
- Mixte
- Parc ou espace vert
- Développement de réserve
- Développement prioritaire
- Zone commerciale potentielle
- Zone industrielle potentielle
- Périmètre d'urbanisation



Échelle: 1:6 500



Source:
Municipalité d'Ascot Corner, Plan d'urbanisme no 624
EDP Inc., Plan directeur de développement, août 2017
MRC Le Haut-Saint-François, Matrice géographique numérique.



MRC Le Haut-Saint-François
Service de la Géomatique
Avril 2026